

Angoisse et badinage d'une arondelle courageuse: Clément Marot

Yolanda Jover Silvestre
Universidad de Almería

Sur le printemps de ma jeunesse folle,
Je ressembloys l'arondelle qui volle
Puis çà, puis là; l'aage me conduisoit,
Sans peur ne soing, où le cueur me disoit.
(Clément Marot)

L'œuvre de Marot étant ample il nous a semblé logique de nous circonscrire à quelques poèmes qui nous semblent illustrer le titre de notre travail. Bien entendu le choix du corpus est à la fois le résultat de notre goût particulier et de l'analyse minutieuse d'un corpus plus général. Les poèmes que nous avons choisis font partie de l'ouvrage de C. A. Mayer (1969), c'est pour cela que nous ne citerons que cet ouvrage dans notre travail et cela dans le seul but de simplifier la recherche et les citations (l'orthographe a été respectée).

Corpus de poèmes analysés: *Epistre à son amy Lyon; Marot prisonnier, escript au Roi pour sa délivrance; Au Roy (au Roy pour avoir esté desrobé); Epistre au Roy, du temps de son exil a Ferrare; Au tresvertueux prince, François, Daulphin de France; L'enfer; L'epître de Frippelippes; Du coq a l'asne fait a Venise par ledict Marot le dernier jour de juillet MVCXXXVI; Chanson XII, Chanson XVIII, Chanson XXIV, Églogue II; D'Anne qui lui jecta de la neige; Du lieutenant criminel de Paris et de Samblançay; Du ris de ma damoyselle d'Allebret; Des cinq poinctz en amours; De Blanche de Tournon; De ouy & nenny; Du beau tétin; A la bouche de Dyane; D'Anne; Du baiser; De la chienne de la royne Élionor.*

Clément Marot traîne après lui une réputation injuste d'élégant badineur, souvent visité par les muses, oui, mais badineur tout de même. Les adjectifs comme *léger*, *amusant* ou *superficiel* le qualifient, et par là même rendent son

séjour dans le purgatoire de ces poètes, dits sans grande importance, d'autant plus long pour lui qui a tant lutté! Il est donc passé de son célèbre *Enfer* au purgatoire, sans avoir pu goûter les plaisirs et la reconnaissance de ces poètes qui séjournent au paradis de la (dite) Bonne Littérature... Son humour parfois corrosif, parfois simplement tendre et sentimental, incite le lecteur aussi bien au rire qu'à l'émotion, à la réflexion qu'aux sentiments spontanés et sincères. Boileau, il faut malheureusement le reconnaître, est le premier homme de lettres qui a accusé Marot de badinage "Imitons de Marot l'élégant badinage" et cette flèche empoisonnée a été utilisée par les générations précédentes jusqu'à nos jours, pour définir le talent et le travail d'un poète jugé comme léger et inférieur à ceux qui le suivirent sur le long et parfois dangereux chemin de la poésie.

Fils de son siècle, sa vie est à l'image d'une société qui prépare la Renaissance d'un côté, et de l'autre lutte féroce pour conserver le plus longtemps possible les structures archaïques d'un ordre établi et paralysant. Poète officiel mais être humain indépendant par dessus tout, il va connaître la prison, les attaques de rimailleurs grossiers et sans talent, les tracasseries du parlement de Paris et de la Sorbonne et l'exil, mais aussi l'amitié du roi François I, celle de Marguerite d'Angoulême reine de Navarre ou de la duchesse Renée de France protectrice des évangélistes et des esprits frondeurs qu'elle cache dans sa bonne ville de Ferrare.

Enfermé (mars 1526) dans la prison du Châtelet¹ pour "avoir mangé du lard en carême" (vengeance féminine d'une certaine Luna qui, paraît-il, l'aurait dénoncé...), Marot écrit *L'enfer de Clément Marot de Cahors en Quercy, valet de chambre du Roy, composé en prison de l'Aigle de Chartres, & par lui envoyé à ses amys*. Horrifié par ce qu'il voit, Marot ne mâche pas ses mots et les autorités ne sont pas épargnées, bien au contraire! Celui qu'il appelle *le grand Minos*, et qui est probablement le prévôt de la ville de Paris², est ainsi décrit: "Hault devant eulx le grand Minos se sied / Qui sur leurs dictz ses sentences assied. / C'est luy qui juge ou condampne ou deffend, / Ou taire faict quand la teste lui fend." (Marot, 1964: 110). Mais la police du prévôt qui accompagne le poète jusqu'au Châtelet, cet enfer immonde, sont des "ministres de ce gouffre" et celui qui est à la porte est comparé à Cerbère: "Si rencontray Cerberus à la porte, / Lequel dressa ses troys testes en hault, / A tout le moins une qui troys en vaut. / Lors de travers me voit ce Chien

1. Le Châtelet, siège de la prévôté de Paris était la prison la plus importante de la ville. Le prévôt était à l'époque l'officier responsable de la police, avec l'aide des lieutenants civils et criminels, il constituait un des plus terrible, et craint par tous, tribunal de première instance. Vers la mi-mars Marot est transféré à Chartres sous la juridiction de Louis Guillard, évêque de Chartres. D'après C. A. Mayer (1969), la réalité d'une prison au nom de l'Aigle de Chartres n'est absolument pas confirmée, mais par contre une hôtellerie portant ce nom semble avoir existé. Selon C. A. Mayer, Clément Marot aurait composé ce poème dans cette hôtellerie en attendant sa libération.

2. Le prévôt de la ville de Paris, et donc le responsable de la prison du Châtelet, était à cette époque Gabriel d'Allègre.

poussif...” (Marot, 1964: 109). Dans ce lieu maudit travaillent ceux qu’il appelle des *mordants*, c’est à dire des avocats, qui mettent en pratique le célèbre “À quelque chose malheur est bon” et vivent parfaitement à l’aise dans ce milieu qui est leur milieu naturel de travail: “Là se detruict maincte bonne maison, / Là biens sans cause en causes se despendent, / Là les causeurs les causes s’entrevendent, / Là en public on manifeste & dit / La mauvaisté de ce monde maudit, / Qui ne sçauroit soubz bonne conscience / Vivre deux jours en paix & patience; / dont j’ay grand’joye avecques ces mordants.” (Marot, 1964: 111). Ces avocats, qui sont là non pas pour défendre la vérité donc la justice et le bon droit, mais leurs clients innocents ou non, sont longuement et minutieusement décrits comme des *crieurs* “dont l’ung soustient tout droict / Droict contre tort; l’aulture tort contre droict; / Et bien souvent, par cautelle subtile, / Tort bien mené rend bon droict inutile.” (Marot, 1964: 112), des *criarts*: “ce grand criard qui tant la gueulle tort...” (Marot, 1964: 112), et des destructeurs de biens d’autrui: “Que ce mordant que l’on oyt si fort bruire / de corps & biens veult son prochain détruire.” (Marot, 1964: 112). Lorsque l’on sait les difficultés endurées par le poète, et les problèmes avec la justice qu’il a dû souffrir, l’on prend conscience de la témérité de Marot dans sa critique des avocats, mais la vérité est au-dessus de tout et tant pis pour l’avenir! et tant pis pour lui... D’ailleurs les procès sont comparés à des serpents, fils de l’atroce *Hydra* aux sept têtes, et l’homme est la victime éternelle de ces procès qui découlent les uns des autres en une lignée d’épouvante et d’horreur. Ces *serpents* engendrent perpétuellement d’autres *serpents*: “Mais ce petit, plus mordant qu’une Loupve / Dix grands Serpents dessoubz sa pence couve [...] Et pour un seul qui meurt ou qui s’en va, / En viennent sept...” (Marot, 1964: 115). Les juges ne sont pas oubliés dans cet enfer, et si les avocats n’ont pas la sympathie de Marot, les juges sont des *Rhadamantus* comme il se doit. Ces juges n’écourent que les témoins malveillants: “Et escouter on ne refusera / L’esprit maling qui les accusera...” (Marot, 1964: 125), alors qu’ils repoussent les témoins bienveillants “Si quelque esprit de gentille nature / Vient là dedans tesmoigner d’aventure / Aulcuns propos ou moyens ou manières / justifiantz Les Ames prisonniers / Il ne sera des juges éscoutté / Mais lourdement de son dict reboutté...” (Marot, 1964: 125). Doucereux et faux, leur seul but est la confession de ces pauvres âmes sans tenir compte de la vérité de leurs dires, mais si ces âmes résistent alors la torture est appliquée avec toute la cruauté dont ils sont capables. Marot dénonce la torture qui était à cette époque appliquée “naturellement” et sans choquer personne puisqu’elle était intégrée dans la justice et que personne n’y trouvait à redire, personne sauf lui qui dit publiquement l’horreur qu’il ressent. La torture ne sert à rien, elle n’arrache pas à la vérité, car coupable ou innocent tous, sous la douleur et la peur, avouent ce que le juge veut entendre: la vérité et l’innocence sont bafouées à jamais. C’est à nouveau le cri d’indignation d’un homme courageux que l’on entend :

Ce nonobstant, si tost qu’il vient à veoir
Que par douleur il ne la peult avoir,

Aulcunesfoys encontre elle il s'irrite,
 Et de ce pas, selon le demerite
 Qi'il sent en elle, il vous la faict plonger
 Au fonds d'Enfer, où luy fait alonger
 Veines & nerfs, & par tourments s'efforce
 A esprouver s'elle dira par force
 Ce que douceur n'a sceu d'elle tirer.
 O chers Amys, j'en ay veu martirer
 Tant que pitié m'en mettoit en esmoy!
 Parquoy vous pry de plaindre avecquea moy
 Les Innocents qui en telz lieux dampnables
 Tiennent souvent la place des coupables.
 (Marot, 1964: 118-119)

Ces juges corrompus³ qui n'accomplissent pas leur devoir, Marot continue à les signaler au roi de France dans son *Epistre au Roy, du temps de son exil a Ferrare*; mais il ne se contente pas de le dire, il demande que le roi fasse justice et punisse ces juges qui déshonorent la justice et le souverain: "Mais je leur suys encor plus odieux / dont je l'osay lire devant les yeux / tant claivoyants de ta majesté haulte / Qui a pouvoir de refformer leur faulte." (Marot, 1964: 85).

Mais Marot ne s'élève pas seulement contre les juges, il lance un coup de griffe acérée contre l'Église et les accusations qui lui sont faites d'être un réformiste convaincu: "Et pour monstrier qu'à grand tort on me triste / Clément n'est point le nom de Lutheriste..." (Marot, 1964: 121). Cette Épître écrite et envoyée par luy à ses amys donc lue et connue sur la place publique lui permet de régler ses comptes et, si besoin était, de renforcer ses ennemis dans la haine qu'ils ont pour lui. L'Église n'est pas oubliée, lui qui est en prison pour avoir mangé du lard en Carême décoche un trait au pape Clément VII, tout en faisant remarquer avec humour la coïncidence des deux prénoms: "Ains est le nom (à bien l'interpreter) / Du plus contraire ennemy de Luther..." (Marot, 1964: 121). Ce trait, savamment dirigé ver le chef suprême de l'église catholique, est une critique sur le scandale des indulgences⁴: "Le craint tu point? C'est celluy qui afferme / Qu'il ouvre Enfer quand il veut & le ferme / Celluy qui peult en feu chauld martyrer / Cent mille esprits, ou les en retirer..."⁵ (Marot, 1964: 121).

3. Tous les juges ne sont pas corrompus, mais la grande majorité d'entre-eux l'est selon Marot. C'est dans l'Épître XXXVI *Epistre au Roy du temps de son exil a Ferrare* que Clément Marot, sans peur, dit clairement au roi ce qu'il pense des juges de son pays: "Non pas que tous je les mette en ung compte/mais la grand'part la meilleure surmonte" (Marot, 1964: 85).

4. C'est au début du XVI^e siècle qu'a lieu, sous le règne du pape Léon X, le scandale des indulgences. Luther s'élève contre ce trafic qu'il juge scandaleux. Le concile de Trente prendra des mesures sévères. Marot s'indigne lui aussi contre ces indulgences qui étaient tarifées et que seuls ceux qui avaient de l'argent pouvaient acheter. Là encore le poète, toujours à contre-courant, dénonce à haute voix une injustice sans peur de ce qui pourrait lui arriver, lui qui est déjà dans une situation extrêmement critique et dangereuse puisqu'il est entre les mains de la justice.

5. Selon C. A. Mayer (1969: 121). C'est sur les propositions prêchées par le cordelier Jean l'Ange dans la cathédrale de Tournai en 1482 que se fondaient la vente des indulgences. Voici ce

Dans son *Épître a son amy Lyon* écrite en 1526, le poète revient sur son emprisonnement pour cette terrible faute d'avoir mangé du lard lorsque c'était interdit et, gracieusement, compose son *Épître X*. Marot sait allier l'humour et la peur qu'il ressent dans des situations de danger. Utilisant la fable et l'homonymie entre le nom de son ami Lyon Jamet⁶ et le nom de l'animal, il lance un appel au secours à charge de revanche :

Cestuy Lyon, plus fort qu'ung vieulx Verrat
 Veit une fois que le rat ne sçavaoit
 Sortir d'un lieu, pour autant qu'il avoit
 Mangé le lard & la chair toute crue;
 Mais ce lyon (qui jamais ne fut Grue)
 Trouva moyen & maniere & matiere
 D'ongles & dentz, de rompre la ratiere...
 (Marot, 1964: 72)

Ainsi donc cet appel est vital, et Clément Marot le précise dès le début de l'*Épître* pour que son ami reconnaisse l'urgence de la situation: "Je ne t'escry des dames de Paris / Tu en sçais plus que leurs propres Maris..." (Marot, 1964: 71) et lorsque le *Lyon* sera pris au piège c'est l'humble *Rat* qui le délivrera grâce à ses *Cousteaulx de bel os blanc*. Là s'arrêtent les mésaventures du poète de cour? Pas du tout! Marot est à nouveau emprisonné pour... avoir délivré un prisonnier de la main du guet (ce qui veut dire voies de fait) et par conséquent le guet s'est constitué partie civile! Ce manque de respect envers l'autorité lui vaut un nouveau séjour en prison et il envoie une *Épître* au roi pour lui demander de l'aide: *Marot prisonnier, escript au roi pour sa délivrance*. Si dans l'*Enfer* l'humour est totalement absent, dans cette *Épître XI* Marot veut faire rire le roi et il y parvient en racontant par le menu tous ses malheurs. Il a payé sa *partie*⁷ et doit être libéré puisqu'il ne dépend plus que du bon vouloir du roi; pourtant il se défend d'avoir libéré un prisonnier: "... Car pourquoy & comment / Eussé je peu ung aultre secourir / Quand je n'ay sceu moymesmes secourir?" (Marot, 1964: 75); Malicieusement, il décrit la scène de son arrestation "Sur mes deux bras ilz ont la main posée / Et m'on mené ainsi qu'une Espousée" (Marot, 1964: 75); et après avoir traité les policiers de *pendars* et de *paillards*, le procureur de malhonnête (puisque le poète lui a offert une bécasse, une perdrix et un jeune lièvre et, malgré tout, il est encore en prison, et désire voir à sa place les *plaideurs*), Marot termine son *Épître* par un dernier trait qui ne peut que dérider le roi et l'obliger à faire justice:

que prêchait Jean l'Ange: "Animae in Purgatorio existentes sunt de jurisdictione papae; et si vellet, possit totum Purgatorium evacuare".

6. Lyon Jamet était un grand ami de Marot.

7. Marot ayant frappé les hommes du guet, il doit payer pour les coups portés et ainsi satisfaire à la partie civile.

Si vous supply (Sire) mander par Lettre
 Qu'en liberté vos gens me veuillez mettre;
 Et si j'en sors, j'espere qu'à grand peine
 M'y reverront, si on ne m'y rameine.
 Treshumblement requerant vostre grace
 D'avoir empris ce sot Rscript vous faire;
 Et m'excusez si pour le mien affaire
 Je ne suis point vers vous allé parler:
 Je n'ay pas eu le loysir d'y aller.
 (Marot, 1964: 77)

Cette Épître date d'octobre 1527. Le roi François I ordonna la liberté de Marot le 1 novembre 1527. Clément Marot, poète de cour, a une vie qui n'est pas que douceur et bien vivre. C'est vrai qu'il est protégé par le roi et certains membres de la famille royale, mais il ne manque pas d'ennemis et parfois de malchance. Que faire lorsque l'on se retrouve complètement démuné parce qu'un valet "Gourmant, Yvroigne, & assuré Menteur / Pipeur, Larron, Jureur, Blasphémateur... / Au demeurant, le meilleur filz du Monde" (Marot, 1964: 78) lui vole son argent, ses vêtements, ses chevaux? et qu'en plus une horrible maladie, la peste, s'acharne sur lui et lui a fait "... la cuisse heronniere / l'estomac sec, le Ventre plat & vague." (Marot, 1964: 79) au risque dit-il de " Me menassant de me donner le sault / Et de ce sault m'envoyer à l'envers / Rimer soubz terre & y faire des vers." (Marot, 1964: 78), comment affronter ces difficultés sans argent ? Sur le ton badin, Marot fait part au roi de ses problèmes, et surtout de sa confiance totale. Il se remet entre les mains de son souverain et demande de l'aide. Quant à lui rendre cet argent, le poète qui ne manque pas de finesse et de... répondant, l'assure de son honnêteté, il lui fera une belle *Cedulle* ou bien lui propose une autre idée: "Ou (si voulez) à payer ce sera, / Quand vostre Loz & Renom cessera". (Marot, 1964: 81).

La Sorbonne et ses *Sorboniqueurs* poursuit de sa vindicte le pauvre Clément Marot (qui au printemps 1532 s'est vu poursuivi par le Parlement, profitant de l'absence du roi, sous l'accusation à nouveau d'avoir fait gras en Carême) car celui-ci s'insurge contre elle et prend parti pour le roi qui vient de fonder le Collège des lecteurs royaux (plus tard Collège de France). La Sorbonne interdit l'hébreu et le grec qui permettaient la lecture dans le texte original de la Bible et ainsi oblige la lecture de la Bible dans sa traduction latine: "Est defendu qu'on ne voise allegant / Hebrieu ny Grec, ne Latin elegant / Disant que c'est langaige d'heretiques." (Marot, 1964: 86). La Sorbonne accuse Marot d'hérétique ces *propos menteurs* Marot s'en défend avec obstination. Les juges sur dénonciation (affaire des Placards⁸) enlèvent à Marot ses *papiers, ses livres et ses labeurs* et le

8. Des placards (octobre 1534) contre la messe furent affichés dans de nombreuses villes de France et même sur la porte de la chambre du roi François I. Le roi, furieux et outragé, poursuit les hérétiques, certains même sont brûlés. Marot et son ami Lyon Jamet sont inscrits sur la liste, tous

poète scandalisé et outragé, mais avec une certaine ironie, clame haut et fort, avec toute la sincérité dont il est capable, son idée sur ce que doit être un homme de lettres. Ce cri, émouvant et vrai arrive jusqu'à nous du plus profond du XVI siècle sans avoir perdu de sa force:

Bien il est vray que livres de deffence
On y trouva; mais cela n'est offence
A un poëte, à qui on doit lascher
La bride longue, & rien ne luy cacher,
Soit d'art magicq, nigromance ou caballe;
Et n'est doctrine escripte ni verballe
Qu'ung vray Poëte au chef ne deust avoir
Pour faire bien d'escripre son devoir.
Savoir le mal est souvent profitable.
Mais en user est toujours evitable.
(Marot, 1964: 89)

Marot se trouve confronté à l'exil pour sauver sa vie: "J'abandonnay sans avoir commys crime / L'ingrate France..." (Marot, 1964: 91): Son poème est le long récit de ses angoisses et de ses malheurs. Il a abandonné ses *enfants petitz*, sa patrie et son roi mais malgré tout il défend ses idées et le dit à son suzerain. Le voici à Ferrare, celles qui l'aident sont sœur et cousine de François I, donc lui, le poète de cour, n'est pas traître à son roi car il continue à servir la même famille. Son patriotisme n'est jamais mis en doute, car il est et se sent *Françoys* par dessus tout. Suspectée de luthéranisme, Renée de France ne peut plus défendre Marot poursuivi par l'Inquisition de Ferrare, celui-ci s'enfuit à Venise et Genève. Clément Marot écrit l'Épître XLV *Au tresvertueux prince, Françoys, Daulphin de France* et sur un ton léger lui demande de l'aide, la situation est désespérée:

... Or devinez qui est ce
Qui maintenant en prent la hardiesse?
Marot bany, Marot mis à requoy
C'est luy sans autre; et sçavez vous pourquoy?
Ce qu'il demande a voulu vous escrire ?
C'est pour autant qu'il ne l'ose aller dire.
Voyla le poinct , il ne fault point mentir
Que l'air de France il n'ose aller sentir.
(Marot, 1964: 93)

Ainsi de souffrances en exils, de plaidoyers en fuites passe la vie de Marot, ce poète qui n'aimait que la France et qui se voit obligé, par ses idées de liberté

deux s'enfuient d'abord à Nérac chez la la reine de Navarre, et puis à Ferrare où Renée de France les protège. Marot est condamné par contumace à Paris.

et son esprit frondeur, à lutter dans une bataille qui semble perdue d'avance avec comme seules armes sa plume et son intelligence. Marot a peur et il le dit, Marot souffre et il le dit, Marot est conscient et il le dit, l'esprit et la langue doivent être libres et il le dit à ses risques et périls...

La guerre n'échappe pas non plus à la critique du poète, et l'invasion de la Provence (25 juillet 1536) par les troupes de l'empereur Charles Quint mérite quelques vers bien sentis: "N'est ce pas un trop grant erreur / Pour les biens qui ne sont que terre / D'exciter si horrible guerre?" Et la conclusion surgit naturellement: "J'aymeroyz autant estre veau / Qui va droit à la boucherie / Que d'aller à telle tuerie" (Marot, 1964: 146).

Cible d'un rimailleur que la postérité a remis à sa place, Marot souffre et s'amuse de la mauvaise foi du poète François Sagon. Leurs disputes à coup de diatribes font encore sourire (et parfois rire, avouons-le franchement...). *L'Épître de Frippelippes* répond à un "tas de jeunes Veaux / Ung tas de Rymasseurs nouveaux..." (Marot, 1964: 128), et à Sagon (qu'il traite de petit marmot ou sagouin) dont il doute de l'art: "Au reste de tes escritures / Il ne fault vint ne cent ratures / Pour les corriger. Combien donc? / Seulement une tout du long." (Marot, 1964: 130). Mais la rivalité s'envenime et dans le 3^{me} coq-à-l'âne *Du coq à l'asne fait a Venise par ledict Marot le dernier jour de juillet MVCXXXVI* Marot propose un moyen expéditif pour se libérer de Sagon, ce *gros maraud qui a crié sur nous harault et nous a chassé du pays*:

Faictes donc deux tappons de naveau
Et les lui mettez en la bouche,
Et puis apres que l'on le couche
Tout de son long, et en l'oreille,
Tout doucement qu'il ne s'esveille,
Gectez y pouldre pour l'emorche...
Les tappons sortiront des yeulx
Et feront un merveilleux bruit...
(Marot, 1964 :144)

Ce poète qui dénonce, critique et fait des confidences, est aussi le Marot qui aime les femmes, la vie et les jeux. Il l'exprime clairement dans la Chanson XII: "Tant que vivray en aage florissant / Je servirai Amour, le Dieu puissant / En faits & ditz, en chansons & accords" (Marot, 1964: 151). L'amour n'est pas que sentimental, Marot en bon vivant aime l'amour charnel: "En ma chambre seulette / Pour me venger, je vous feroyz / La couleur vermeillette" (Marot, 1964: 152). Amateur (et connaisseur) de dames, le poète donne des conseils précieux sur le bon choix d'une amie. Il semble préférer les brunes, ces *brunettes* des chansons XVIII, XXIV, XXXVI qu'il trouve fort à son goût. Ces jolies et jeunes brunettes, à qui il demande le repos de ses sens, sont gaies et fraîches: "... Allegez moy / Doulece plaisante brunette" (Marot, 1964: 152). Ces jeunes filles au corps

ferme et à l'esprit alerte sont, selon Marot, les amies parfaites: "Si vous la prenez trop jeune, / Vous en aurez peu d'entretien; / Pour durer, prenez la brunette..." (Marot, 1964: 153). L'idéal de la femme blonde du Blason (dont Marot est le promoteur) est bien entendu d'actualité, mais pourtant le poète défend la femme brune dans sa chanson XXXVI *Pour la Brune*: "Pourtant, si je suis Brunette, / Amy, n'en prenez esmoy, / Aultant suis ferme & jeune / Q'une plus blanche que moy..." (Marot, 1964: 152). Les épigrammes qui sont des pièces courtes, des huitains ou des dizains, sont satiriques ou amoureuses. Ces épigrammes sont baptisées *Le Menu*. Ces formes brèves vont à l'essentiel et certaines ne manquent pas d'érotisme, d'un érotisme discret mais puissant et efficace comme celui qui se dégage de l'épigramme *D'Anne qui luy jecta de la neige*:

Anne (par jeu) me jecta de la Neige
 Que je cuidoy froide certainement,
 Mais c'estoit feu; l'expérience en ay je;
 Car embrasé je fuz soudainement.
 Puis que le feu loge secretement
 dedans la Neige, où trouveray je place
 Pour n'ardre point? Anne, ta seule grace
 Estaindre peult le feu que je sens bien;
 Non point par Eau, par Neige ne par Glace,
 Mais par sentir ung feu pareil au mien.
 (Marot, 1964: 181)

Mais qui est cette Anne qui l'inspire tant? Ce n'est pas sa femme, mais Anne d'Alençon nièce par alliance de la reine Marguerite de Navarre. Lors du mariage d'Anne d'Alençon, Marot en un geste de respect lui offre ses poèmes amoureux réunis dans le *Second Livre d'épigrammes* en espérant arrêter ainsi les critiques qui sont faites à la jeune femme. Son amour est un amour intellectuel simplement, ou en tout cas un amour qui n'est pas allé plus loin qu'un simple baiser donné et reçu?: "Ce franc Baiser, ce Baiser amyable, / Tant bien donné, tant bien reçu aussi, / Qu'il estoit doux! [...] Baisez moy donc cent fois le jour ainsi..." (Marot, 1964: 188). Anne d'Alençon est brune, de là vient peut-être la préférence de Marot pour ce type de femmes: "Lors que je voy en ordre la Brunette, / Jeune, en bon point, de la Ligne des Dieux..." (Marot, 1964: 188). Clément Marot, créateur des *Blasons anatomiques du corps féminin*, a écrit un charmant petit poème qui, une fois de plus, a contribué à son *élégant badinage*. Il s'agit du *Beau Tétin*⁹ que

9. Tétin reffect plus blanc qu'un oeuf,
 Tétin de satin blanc tout neuf,
 Tétin qui fais honte à la Rose,
 Tétin plus beau que nulle chose,
 Tétin dur, non pas Tétin, voyre
 Mais petite boule d'Ivoyre
 Au milieu duquel est assise

nous citons en entier au bas de la page, et qui n'a pas besoin de plus longues explications ni d'analyses poussées pour être savouré. En général, toutes les parties du corps féminin sont ainsi louées dans les blasons, mais le poète a le bon goût d'oublier celles qui pourraient provoquer des malentendus certains. La *gorge d'albâtre*, le *doux parler*, le *cler tainct* et les *beaux yeux* et surtout le *ris* de Mademoiselle d'Albret, la bouche de *coral précieux* de Dyane, le visage qui ressemble à *la fresche & vermeillette Rose* d'une certaine dame sans nom, Blanche de Tournon qui est comparée à une rose blanche, et le sein adolescent et parfait d'une jeune fille sont des thèmes que Marot a su célébrer sans grossièreté¹⁰ mais avec vivacité et impertinence. Ce jeu de l'esprit, cette légèreté et cette bonne humeur coquine et troublante s'opposent de façon radicale au Marot triste de l'exil, au Marot querelleur et téméraire de l'*Enfer*, au Marot désespéré de l'*Épître au Roy, du temps de son exil a Ferrare*. C'est pourtant le même homme, à différents âges de sa vie, mais au caractère également entier et inflexible. L'humour qui éclate dans l'épigramme XLIII *Du lieutenant criminel de Paris et de Samblançay* dans lequel le poète se moque du juge Maillart, *Juge d'Enfer* le nomme-t-il exactement, est un humour empreint d'amertume. Le seigneur de Samblançay, accusé de malversations (il était trésorier général du royaume), fut pendu à Montfaucon le 12 août 1527. Sa culpabilité ne fut jamais prouvée et

Une Fraize ou une Cerise
 Que nul ne voit ne touche aussi,
 Mais je gage qu'il est ainsi;
 Tetin doncq au petit bout rouge,
 Tetin qui jamais ne se bouge,
 Soit pour venir, soit pour aller,
 Soit pour courir, soit pour baller,
 Tetin gaulche, Tetin mignon,
 Tousjours loin de son compaignon,
 Tetin qui porte tesmoignage
 Du demourant du personnage;
 Quant on te voit, il vient a maintz
 Une envie dedans les mains
 De te taster, de te tenir,
 Maisil se faut bien contenir
 D'en approcher, bon gré, ma vie,
 Car il viendroit une aultre envie.
 O Tetin, ne grand, ne petit,
 Tetin meur, Tetin d'appetit,
 Tetin qui t'enflés & repoulses
 Ton Gorgerin de deux bons poulses,
 A bon droict heureux on dira
 Celluy qui de laict t'emplira,
 Faisant d'un Tetin de pucelle
 Tetin de femme entière & belle.
 (Marot, 1964: 185-186)

10. En 1536, Marot s'amuse à écrire un contre-blason. Il s'agit du *Blason du laid tétin*.

Marot admire cet homme digne qui va vers la mort avec tant de courage, ce courage qui manque tant à son juge: "Maillard sembloit homme qui mort va prendre; / Et Samblançay fut si ferme vieillart / Que l'on cuidoit (pour vray) qu'il menast prendre / A Montfaucon le Lieutenant Maillart." (Marot, 1964: 182).

Le Marot érotique de l'épigramme LII *Des cinq poinctz en amours* semble beaucoup moins angoissé que le Marot qui dénonce ce qui lui semble injuste. Les *cinq poinctz* sont: en premier lieu le *Regard*, en second le *Devis*, en troisième le *Baiser*, en quatrième l'*Atouchement* et en cinquième? Laissons le poète nous l'expliquer: "Qui est, & quoy? je ne le diray point! / Mais s'il vous plaist en ma chambre vour rendre, / Je me mettray volentiers en pourpoint, / Voire tout nud, pour vous le faire apprendre." (Marot, 1964: 183-184). Pousser un peu plus loin le jeu ne lui pose aucun problème d'ordre moral et c'est dans les contradictions de l'amour qu'il aime se complaire: "Non que je soys ennuyé d'entreprendre / D'avoir le fruit dont le désir me poingt, / Mais je voudrois qu'en le me laissant prendre / Vous me dissiez: non, vous ne l'aurez point." (Marot, 1964: 184-185). Ce refus de la femme qui se donne nous le retrouvons à nouveau dans l'épigramme CII *A la bouche de Dyane*. cette femme qui ne sait pas très bien ce qu'elle veut (ou qui le sait trop bien) provoque, par le jeu amoureux, l'homme qui le lui rend bien: "Ha bouche que tant je désire / Dictes nenny en me baisant." Il y a des baisers chastes, mais ces baisers ont un effet foudroyant sur le poète qui avoue son incapacité à garder son sang froid et qui tombe amoureux. Ce baiser si pur "Ce franc Baiser, ce Baiser amyable" de l'épigramme CXXVIII *Du baiser*, fait partie d'un jeu érotique que Marot sait si bien décrire et dans lequel il semble tellement à l'aise. Cette aisance, cette légèreté de ton, ce badinage enfin ont donné de Clément Marot cette image de poète superficiel qu'il traîne après lui comme une chaîne et empêche de voir en lui le poète à l'esprit indépendant et rebelle.

La femme dans l'œuvre de Marot est toujours belle, et Mademoiselle d'Albret est conforme à cette règle impossible à déroger. Pourtant, ce n'est pas seulement sa beauté que chante le poète, son *doux parler*, son *cler tainct* et ses *beaux yeux*, mais son rire: "Mais, en effect, ce petit Ris follastre, / C'est (à mon gré) ce qui luy sied le mieux" (Marot, 1964: 183). Ce rire spontané, cette joie de vivre, cette bonne humeur Marot aussi sait l'apprécier, et sa verve joyeuse, ainsi parfois que ses "gauloiseries" et son humour dans des situations dramatiques (en prison par exemple), vont contribuer à en faire un poète soi-disant léger. Marot cherche souvent, à ses dépens¹¹ le plus souvent, à faire rire plutôt qu'à faire pleurer, peut-être par pudeur, sûrement parce que c'est son caractère et que son amour de la vie l'emporte sur la tristesse de ses nombreuses mésaventures, plaidoyers et exils. Cet amour de la vie, le poète le chante à l'enfant de la duchesse de Ferrare, cet enfant qui va naître qu'il soit *fille* ou *filz*¹², cet enfant fils

11. Dans ses *Épîtres* en particulier, où il fait le récit de ses nombreux malheurs.

12. La duchesse de Ferrare mit au monde une fille, Lucrece.

de prince à qui il souhaite longue et heureuse vie: “Et de ce monde en la grant lumiere entre! / Entre sans cri, viens sans peur en lumiere!” Marot (1964:168). Mais, sensible à toute vie, il sait aussi respecter celle des animaux et son épigramme à Mignonne, la petite chienne de la reine, est un délice de finesse et d’esprit: “Mignonne nasquit aussi grande / Quasi comme vous le voyez; / Mignonne vault (& m’en croyez) / Ung petit tresor...” (Marot, 1964: 190).

Rhétoricien de formation, même s’il se libère peu à peu de ces règles contraignantes, le poète est un poète de cour, un poète qui par sa production doit justifier le plus souvent les sommes qu’il reçoit, et c’est justement parce qu’il est un poète de cour que son courage, sa liberté et son indépendance d’esprit et de plume n’en sont que plus difficiles et dangereuses. Épîtres, rondeaux, élégies et épigrammes forment l’essentiel de son œuvre, mais il ne faut pas oublier que sa traduction des *Psaumes* et la publication de *l’Enfer* par Dolet lui valent l’exil à Genève. La langue doit être libre, l’esprit aussi, l’un ne va pas sans l’autre. Toute sa vie sera un mélange de protections et de persécutions, d’amis fidèles et d’ennemis acharnés. L’injustice lui est insupportable, et il se bat à coup de vers contre la justice, la torture, la Sorbonne, le Parlement et même... l’Église. Ronsard (l’ode ronsardienne) et Du Bellay (*les épiceries*) l’ont imité (le thème de “Heureux qui comme Ulysse” se trouve dans l’épître XLVI *A la Royne de Navarre*)¹³. Audacieux dans son œuvre et dans sa vie, Marot a payé chèrement son talent et sa liberté. Voltaire lui ressemble étrangement.

Son œuvre est un long récit d’émotions, de révoltes et de malheurs. Cette sincérité, cette façon qu’il a parfois de se ridiculiser et de montrer ses défauts et ses défaillances, et surtout de faire rire dans des situations extrêmes, touchent le lecteur. Derrière le poète, il y a un homme avec tous ses défauts et ses qualités, et tout cela est agrémenté d’un grand talent. Marot, lucide, le dit mieux que personne:

Que diray plus? Au miserable corps
(Dont je vous parle) il n’est demouré fors
Le pauvre esprit, qui lamente & souspire,
Et en pleurant tasche à vous faire rire.
(Marot, 1964: 79-80)

Rions donc, mais n’oublions pas sa devise: “La Mort n’y mord”. Marot connaissait sa valeur, Malherbe viendra après...

13. Ulixes sage, au moins estimé tel,
Fit bien jadis refus d’estre immortel
Pour retourner en sa maison petite,
Et du regret de mort se disoit quitte
Si l’air eust pu de son pays humer
Et veu de loing son vilage fumer!
(Marot, 1964: 101)

REFERENCIAS BIBLIOGRÁFICAS

MAROT, Clément (1964): *Clément Marot, un tableau synoptique de la vie et des oeuvres de Clément Marot et des événements artistiques, littéraires et historiques de son époque... par C. A. Mayer. Un choix de textes de Clément Marot...* [Paris]: P. Seghers.

MAYER, C. A. (1969): *Clément Marot*. Paris: P. Seghers.